



EN PARTENARIAT AVEC ▲ L I M E N T ● POUR LA MAINTENANCE

ÉPREUVES SECTORIELLES 2027

Vade Mecum



SIX RÈGLES D'OR

	PARTAGEZ LES INFORMATIONS Communiquez sur les épreuves sectorielles (informations sur le dispositif, copies du vade mecum,...) avec les collègues concernés et avec vos élèves !
	UTILISEZ LE VADE MECUM Dès que vous cherchez une info, regardez si la réponse n'est pas dans le vade mecum ! Il est là pour ça.
	DISTRIBUEZ LES WELCOME KITS N'oubliez pas de distribuer les infos pratiques à vos élèves !
	PRÉPAREZ VOS ÉLÈVES Pensez à contacter le Centre de compétence de votre choix pour réserver un stage de préparation pour vos élèves dès le début de l'année scolaire.
	UTILISEZ LES TESTS À BLANC Profitez des tests à blanc autant de fois que vous le voulez, dès réception des accès.
	CONTACTEZ-NOUS : TECHNIOS.TROPHIES@IFPM.BE C'est l'adresse email à toujours avoir sous la main pour toute question relative aux épreuves sectorielles !

BIEN GÉRER LES ÉPREUVES SECTORIELLES DANS LES ÉCOLES

1 INSCRIPTIONS

➔ DU 5 OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2026



2 CONTACT AVEC L'ÉQUIPE

➔ APRÈS VALIDATION DE VOTRE INSCRIPTION

L'IFPM Ouvriers vous contacte pour fixer la date du jour 1 (épreuve théorique)

➔ un collaborateur vous contactera afin de fixer la date de cette demi-journée dans votre école

Personne ne vous a contacté ?

➔ technios.trophies@ifpm.be

3 DATES D'ÉPREUVES

➔ THÉORIE DU 25 JANVIER AU 2 AVRIL 2027

➔ PRATIQUE DU 5 AU 23 AVRIL 2027

Nous fixons la date ensemble
lors du contact avec votre école

Vous nous donnez vos
préférences **lors de l'inscription**

4 PRÉPARATION DES ÉLÈVES

ÉPREUVE THÉORIQUE



Questionnaires en ligne accessibles
dès réception des logins jusqu'au 30 juin,
de manière illimitée.

ÉPREUVE PRATIQUE



Contactez les Centres de compétence
pour bloquer dès aujourd'hui votre semaine de préparation aux épreuves
(voir contacts utiles).

1 INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont ouvertes **du 5 octobre au 31 décembre 2026**. Comme les autres années, celles-ci se font via l'interface en ligne de l'IFPM Ouvriers. Pour y accéder, une seule adresse : www.ifpm.be. Cliquez ensuite sur l' « Espace Enseignants », puis "Accès direct aux services..." et dans le menu latéral "Accéder directement à l'extranet enseignants".

Il suffit alors d'entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous avez créé lors de la première connexion.

Il y a 2 cas de figure :

1. Vous avez déjà utilisé l'extranet cette année
 - a. Vous avez toujours votre login et votre mot de passe ?
 - ➔ Vos identifiants sont toujours valides. Il vous suffit de vous connecter et d'inscrire votre classe.
 - b. Vous avez perdu votre login et mot de passe ?
 - ➔ Identifiant : c'est votre adresse email - en cas de souci : technios.trophies@ifpm.be
 - ➔ Mot de passe : utilisez le lien "mot de passe oublié" sur la page de connexion
2. Vous n'avez jamais utilisé l'extranet
 - ➔ Demandez votre login et mot de passe via le formulaire sur le site www.ifpm.be.

POUR QUE VOTRE INSCRIPTION SOIT VALIDÉE, VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT :

- Indiquer au moins 3 personnes de contact différentes (direction + chef d'atelier + prof cours techniques / pratique)
- Inscrire toute la classe
- Cocher des dates d'épreuves en phase avec votre planning interne (stages en entreprise, congés, personnel disponible, etc.)

2 CONTACT AVEC L'ÉQUIPE

Après la validation de votre inscription, un collaborateur de l'IFPM Ouvriers vous contactera afin d'organiser la demi journée consacrée à l'épreuve théorique, comprenant aussi une présentation des épreuves et du secteur de l'Industrie technologique.

3 DATES D'ÉPREUVES

Les épreuves se déroulent en deux temps :

- **épreuve théorique au sein de l'école, entre le 25 janvier et le 2 avril 2027** : l'IFPM Ouvriers viendra à la date fixée ensemble afin de présenter le secteur et de faire passer l'épreuve théorique aux participants.
- une journée d'**épreuve pratique en centre sectoriel, du 5 au 23 avril 2027**.

4 PRÉPARATION DES ÉLÈVES

ÉPREUVE THÉORIQUE

L'interface de préparation au test théorique sera disponible dès réception des logins. À compter de cette date, vos élèves pourront passer le **test théorique à blanc** jusqu'au jour de votre épreuve officielle. Profitez-en. Vos élèves peuvent aussi s'essayer au test chez eux, sans modération.

ÉPREUVE PRATIQUE

Les Centres de compétence Technifutur et Technocampus sont prêts à vous accueillir afin de vous préparer aux épreuves pratiques. Notez bien que ce n'est pas l'IFPM Ouvriers qui prend en charge l'organisation de ces stages de préparation.

Nous vous conseillons vivement de prendre contact avec le centre le plus proche de chez vous au plus vite afin de trouver les dates qui vous conviennent (voir fiche de contacts utiles).

En matière de financement, ces stages entrent dans le cadre des politiques croisées : aucune intervention n'est demandée à l'école pour les frais de formation. Les responsables enseignement des centres partenaires vous fourniront toutes les informations utiles à ce sujet lorsque vous réserverez votre stage.

L'IFPM Ouvriers n'intervient d'aucune manière dans cette phase de préparation. Seuls les centres partenaires sont compétents à ce sujet.

TESTS ET ÉPREUVES

1 TEST À BLANC

PART DANS LA COTATION GLOBALE → 0 %

QUOI ?

Questionnaire d'entraînement. Matière théorique axée sur la pratique des métiers concernés.

QUAND

Accessible dès réception des accès, jusqu'au 30 juin.

COMMENT ?

Logins et mots de passe envoyés par email aux élèves

2 DEUX JOURS D'ÉPREUVES

JOUR 1 → ÉPREUVE THÉORIQUE

QUAND ?

entre le 25 janvier et le 2 avril 2027

PART DANS LA COTATION GLOBALE → 25 %

QUOI ?

Questionnaire d'épreuve sur la même interface et la même matière que le test à blanc.

JOUR 2 → ÉPREUVE PRATIQUE

QUAND ?

entre le 5 et le 23 avril 2027

PART DANS LA COTATION GLOBALE → 75 %

QUOI ?



			
SOUDEUR	USINEUR	ELECTRICIEN	MÉCANICIEN
3 pièces à réaliser - 1 tôle/tôle en cordon d'angle - 1 tube/tôle - 1 tôle/tôle en bout à bout Le choix du procédé (un pour les 3 pièces) et de la position sont laissés libres.	Tournage : - Cylindrage - Chanfreinage - Rainurage - Perçage - Alésage Fraisage : - Surfaçage - Centrage - Perçage - Taraudage	Câblage (matin) : - 30' conception de schéma - 3h30 de câblage Diagnostic de panne (après-midi) Matériel : - 3 distributeurs 5/2 monostables - 1 automate S7 300 - Relais / boutons poussoirs - Chaîne de sécurité	Mécanique : - 30' de rédaction de gamme opératoire de remontage - Remontage d'un réducteur Électropneumatique : - Réalisation du schéma du cycle en L - Montage et réglage, optimisation - Mise en service

1 TEST À BLANC

Dès réception des logins, l'interface de testing théorique sera accessible à tous les participants aux épreuves sectorielles (élèves et professeurs).

Ce test "à blanc" est basé sur la pratique des métiers concernés. Le logiciel et la batterie de questions utilisés sont semblables à ceux de l'épreuve officielle.

Dans la foulée de la validation de votre inscription, l'IFPM Ouvriers enverra à toutes les écoles participantes les informations nécessaires à la connexion de leurs élèves sur l'interface de test.

Vous aurez alors tout le loisir de passer le test avec votre (vos) classe(s) autant de fois que vous le désirez. Vos élèves pourront également s'entraîner depuis leur propre ordinateur, quand ils le veulent. Ces tests restent accessibles après le passage des épreuves. Ils peuvent aussi être utilisés comme exercices de révision ou de remédiation.

2 ÉPREUVES

Pour cette édition 2027, les épreuves sectorielles se déroulent sur deux journées .

JOUR 1 ➔ ÉPREUVE THÉORIQUE

Cette première journée se déroulera au sein de votre école à une date convenue ensemble. Tout d'abord, tous les participants suivront une présentation du secteur de l'Industrie technologique, de ses entreprises et de ses perspectives d'emploi, dispensée par des représentants de l'IFPM Ouvriers.

Ensuite, les élèves passeront le test théorique. Celui-ci se déroulera sur la même interface et les mêmes matières que le test à blanc.

Enfin, nous effectuerons un rappel de toute la partie administrative des épreuves pratiques, à savoir l'inscription des élèves dans le centre (photocopies de cartes d'identité, encodage, etc.), la visite des installations et l'explication du matériel, des consignes de sécurité et du contenu relatifs à l'épreuve pratique.

JOUR 2 ➔ ÉPREUVE PRATIQUE

Le deuxième jour sera entièrement consacré à l'épreuve pratique, au sein du centre sectoriel de votre choix à une date que vous avez proposée lors de l'inscription.

CONTACTS UTILES

Vous avez une question concernant l'un de ces points ?

- L'organisation générale et le processus des épreuves sectorielles
- Les modalités d'inscription
- L'état de votre inscription
- L'interface d'inscription
- Vos logins et mots de passe

Coordination des épreuves sectorielles

technios.trophies@ifpm.be

Vous désirez effectuer un stage de préparation aux journées d'épreuves sectorielles dans un Centre de compétence, de référence ou dans un CTA partenaire ?



Claudia Murer

0476 71 49 13

claudia.murer@technocampus.be



Gaëtan Vandeplass

02 340 07 80

gaetan.vandeplass@technicity.brussels

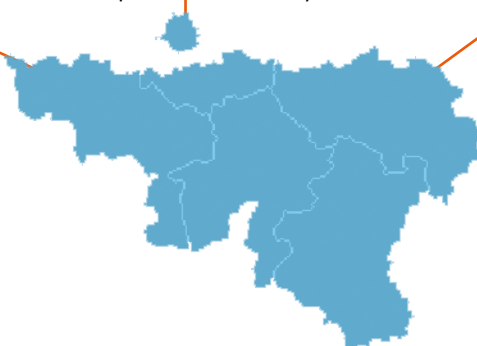


TECHNIFUTUR
CENTRE DE COMPÉTENCES

Frédéric Moës

04 382 45 23

frederic.moes@technifutur.be



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Direction "relations écoles - monde du travail" (DREMT)

dremt.sccs@cfwb.be

APPLICATION

Le présent règlement ne se substitue en aucun cas au règlement d'ordre intérieur propre au Centre de compétence dans lequel vous effectuez votre épreuve. Il s'y ajoute en complément spécifique dans le cadre des épreuves (inter-)sectorielles. Il est valable pour les élèves inscrits dans le processus et pour la durée des deux jours d'épreuve (J1 et J2).

INSCRIPTIONS

Les inscriptions aux épreuves (inter-)sectorielles sont ouvertes aux profils suivants :

- **Soudeurs :**
 - o 6P Soudeur / Soudeuse conrdon d'angle
 - o 7P Complément en Chaudronnerie
 - o 7P Complément en soudage sur tôles et tubes
 - o 3ème Formation PME Métalliers soudeurs
- **Usineurs :**
 - o 6TQ Technicien / Technicienne en systèmes d'usinage
- **Maintenance industrielle (Electricien automatique OU Mécanicien automatique) :**
 - o 6 TQ Electriciens-automaticiens / Electriciennes-automaticiennes
 - o 6 TQ Mécaniciens-automaticiens / Mécaniciennes-automaticiennes
 - o 7P Complément en Maintenance des équipements techniques

LIEUX ET HORAIRES

La journée d'épreuve pratique (J2) se déroule :

- **Soudeurs :**
 - o TECHNIFUTUR - Rue du Bois Saint-Jean 15-17 - 4102 SERAING - 7h30 - 16h30
 - o TECHNOCAMPUS - Quai du Pont Canal 5 - 7110 STREPY - 8h00 - 16h30
 - o TECHNICITY - Allée de la Recherche 26 - 1070 ANDERLECHT - 7h30 - 15h30
- **Usineurs :**
 - o TECHNIFUTUR - Rue du Bois Saint-Jean 15-17 - 4102 SERAING - 7h30 - 16h30
 - o TECHNOCAMPUS - Avenue Georges Lemaître 22 - 6041 GOSSELIES - 8h00 - 16h30
- **Mécaniciens automaticiens :**
 - o TECHNOCAMPUS - Rue Auguste Piccard 23 - 6041 GOSSELIES - 8h00 - 16h30
 - o TECHNICITY - Allée de la Recherche 26 - 1070 ANDERLECHT - 8h00 - 16h00
- **Électriciens automaticiens :**
 - o TECHNIFUTUR - Rue du Bois Saint-Jean 15-17 - 4102 SERAING - 7h30 - 16h30
 - o TECHNOCAMPUS - Avenue Georges Lemaître 15 - 6041 GOSSELIES - 8h00 - 16h30
 - o TECHNICITY - Allée de la Recherche 26 - 1070 ANDERLECHT - 8h00 - 16h00

RESPONSABILITÉ

Durant leur présence dans les centres de formation, les élèves restent sous la responsabilité légale de l'établissement scolaire qui les y envoie, qu'il s'agisse d'accidents ou de comportements inappropriés.

Pour cette raison, la présence d'un représentant de l'école (professeur ou éducateur) au centre est indispensable pendant toute la durée de l'épreuve pratique.

RETARD

Tout retard sera répercuté sur le temps attribué à chaque élève pour l'épreuve sectorielle. Concrètement, s'il est prévu une durée de 3h pour une épreuve, l'élève arrivé 30 minutes en retard ne disposera que de 2h30 pour arriver au bout du processus. Aucun prolongement de l'épreuve ne sera admis.

DÉSISTEMENT

Si une classe devait se désister moins de 30 jours calendrier avant la tenue de son épreuve sectorielle, il lui sera réclamé le paiement d'indemnités dont le montant sera fixé par le Comité de suivi IFPM-Enseignement, regroupant des responsables de chaque réseau d'enseignement ainsi que des représentants du cabinet du ministre compétent.

ABSENCE OU COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ

Toute absence ou comportement inapproprié (dégradation de matériel, non-respect des consignes, tricheries,...) d'un élève ou d'un adulte accompagnant pourra donner lieu, selon l'appréciation du centre qui les accueille, à la disqualification et à l'arrêt de l'épreuve de la ou des personne(s) concernée(s).

ÉQUIPEMENT

Lors de la journée d'épreuve pratique (J2), tous les élèves participants doivent **impérativement** se munir de leur équipement de sécurité de base. L'IFPM Ouvriers se réserve le droit d'**exclure de l'épreuve** les élèves ne disposant pas du matériel adéquat lors de la partie pratique.

L'équipement de sécurité obligatoire est le suivant :

- Soudeurs** : casque de soudage, , gants de soudage, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, vêtements de travail en coton (ignifuge), **carte d'identité**.
- Usineurs** : chaussures de sécurité, lunettes de sécurité et vêtements de travail adaptés (pantalons + veste ou salopette).
- Mécaniciens automaticiens** : chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, gants de protection et vêtements de travail adaptés (pantalons + veste ou salopette).
- Électriciens automaticiens** : chaussures de sécurité et lunettes de sécurité.

PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS DANS L'ATELIER

Les professeurs ne sont **en aucun cas** admis dans l'atelier **le jour de l'épreuve pratique**. La seule exception à cette règle concerne les professeurs qui souhaitent utiliser notre épreuve sectorielle comme épreuve intégrée. Dans ce cas, la demande doit être spécifiquement faite par écrit via technios.trophies@ifpm.be, au plus tard 30 jours calendrier avant la participation de la classe aux épreuves.

Si la demande est acceptée, le(s) professeur(s) concerné(s) auront le droit d'assister aux épreuves de leur classe en qualité d'observateur. Ils ne pourront en aucun cas intervenir dans l'évaluation de l'épreuve ou interagir de quelque manière que ce soit avec leurs élèves. Un représentant de l'IFPM se rendra systématiquement dans les Centres de compétence lors des jours d'épreuves pour s'assurer du bon respect de ce point de règlement. Le non respect de cette règle entraînera l'exclusion des épreuves sectorielles.

REPAS DE MIDI

Les repas de midi des élèves et des professeurs sont pris en charge par l'IFPM Ouvriers pour les deux jours d'épreuve. Les modalités de commande des repas sont propres à chaque Centre de compétence et doivent être respectées. Renseignez-vous à l'accueil du centre à votre arrivée.

CONFIDENTIALITÉ

Les résultats des épreuves finales resteront confidentiels jusqu'à la cérémonie de remise des brevets des épreuves (inter-)sectorielles. Il est donc formellement interdit à tout formateur de divulguer quelle qu'information que ce soit concernant la réussite ou l'échec des élèves participants. Toute tentative d'obtention d'informations de ce type par un professeur ou par un élève pourra donner lieu à une exclusion.

LITIGES

En cas de litige, seul l'IFPM Ouvriers, via son Comité de Gestion Sud, sera compétent. Lui seul pourra statuer en dernier recours des sanctions qui s'imposeront.

PANDÉMIE

L'organisation des épreuves sectorielles reste dépendante de la situation sanitaire. Selon l'évolution de la situation, l'IFPM Ouvriers se réserve le droit d'adapter voire de supprimer les épreuves prévues afin de se conformer au protocole sanitaire mis en place par les autorités.

Chaque intervenant veillera au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment du passage des épreuves. Nous vous invitons dès lors à vous renseigner auprès du centre de compétence que vous avez choisi afin de connaître les règles à suivre.

L'équipe de l'IFPM Ouvriers